

Soirée interactive du 15 avril 2008.

Georges GONTCHAROFF a parcouru la France pour le compte de la commission « *intercommunalité* » de l'ADELS. Il a ainsi rédigé ou recueilli 26 monographies de territoires en développement **qui doivent paraître sous la forme d'un livre publié par l'ADELS.** Dans chaque lieu des questions et des documents ont été rassemblés à propos des expériences de démocratie participative à l'échelle de l'intercommunalité. Voici, à titre d'exemple, deux extraits de cette étude qui peuvent alimenter le débat.

LA VOLONTE PARTICIPATIVE DANS LE PAYS DE COLOMBEY-LES-BELLES ET DU SUD-TOULOIS

« Dès l'entrée, le site Internet annonce la couleur : « *Notre force réside dans la conviction que c'est avec les hommes et les femmes du territoire que doit se construire le développement de cet espace* ».

Dix aspects de la démocratie participative.

Il ne faut pas avoir une vision simpliste de la « *démocratie participative au Pays* ». Celle-ci est l'objet d'une volonté constante qui n'est pas sans rencontrer des difficultés, voire des contestations.

1°) La participation repose sur une certaine conception positive, optimiste, de l'homme et du citoyen. Elle est, en quelque sorte, un humanisme. « *Le postulat de départ est que les citoyens (tous les citoyens ?) désirent participer à la vie politique locale et l'orienter. Tous les hommes-habitants peuvent devenir des acteurs d'un développement local solidaire* ». (Pierre Coulmin, qui a mené, il y a quelques années, une étude sur ce territoire).

S'agit-il d'une « *utopie initiale* » qui serait à la fois dynamisante et dangereuse, car reposant sur une idée fautive qui marquerait très rapidement ses limites ? Ce citoyen exemplaire sur lequel on mise existe-t-il vraiment, et pas seulement à dose homéopathique ? Cette « *société civile* » mérite-t-elle le rôle proprement messianique dont on la dote ?

2°) Les hommes et les femmes qui participent aux groupes de travail thématiques et à l'Assemblée Générale de Pays, constituent « le premier cercle des citoyens acteurs ». « *Ils forment la partie active et militante de la société civile, la colonne vertébrale du développement local participatif* » (Pierre Coulmin). Ils ne doivent cependant pas rester une « *avant-garde activiste* », de plus en plus coupée de la masse. C'est un problème qui avait déjà été bien identifié par Lénine ! Ils doivent donc constamment veiller à éveiller, à former, à intégrer les personnes, d'un « second cercle », les occasionnels, les intermittents, les velléitaires, les déçus de la participation qu'il s'agit d'animer et de fidéliser. Au-delà existe le « troisième cercle » des citoyens de base qu'il faut aussi « *travailler* » et où gît la pépinière des militants futurs.

3°) Il faut démontrer à certains techniciens et aux impatientes que si « *la palabre* » consomme beaucoup de temps, elle n'est pas pour autant du temps perdu. Il faut vaincre le rejet de « *la réunionnisme* ». « *On sait quand les réunions commencent, mais on ne sait pas quand elles se terminent* ». « *On passe trop de temps en débats stériles, inutilement longs. Les assemblées générales sont trop lourdes* ». Il faut utiliser constamment des méthodes éprouvées pour que les réunions soient plus efficaces, plus courtes et moins nombreuses. Cela

est possible. Autrement dit, « il faut rendre la démocratie participative rentable pour les décideurs ». « Il faut sans cesse démontrer la plus-value de la démocratie locale dans le développement ». Pierre Coulmin dit la même chose sous une autre forme : « Il faut constamment montrer la valeur ajoutée apportée par la participation des habitants, une participation qui est considérée comme un moyen de développement et non comme une fin en soi ». Il détaille les critères qui permettent d'identifier l'efficacité de la participation. **La participation produit-elle vraiment des résultats, c'est-à-dire peut-elle sortir du stade des intentions et des revendications ? La participation tient-elle dans la durée, c'est-à-dire est-elle capable de dépasser des mouvements ponctuels, généralement négatifs ? La participation contribue-t-elle à l'épanouissement des individus ? La participation apporte-t-elle des éléments positifs nettement identifiables pour les élus, pour les groupes professionnels, pour les responsables associatifs ? La participation facilite-t-elle des processus d'intégration dans la citoyenneté ? La participation permet-elle de mieux gérer des situations de conflit et de désaccord ?**

4°) Il faut aussi démontrer qu'il n'y a pas de *« petites choses »* dans la vie quotidienne des habitants. Certains s'énervent de devoir passer des heures à discuter de minuscules questions ponctuelles et ne sont pas loin de penser que la démocratie participative devrait être réservée aux grands dossiers. Ici on pense, au contraire, que la participation commence par la plus petite préoccupation concrète des gens, considérée comme la première étape d'un processus pédagogique et de réconciliation avec l'action collective et la politique qui permettra, plus tard, d'aborder ensemble les grandes questions.

5°) On connaît la vieille question de la légitimité des citoyens, ou de la représentativité des corps intermédiaires qu'ils se sont donnés. Certains élus vont jusqu'à dire que les citoyens qui s'engagent sont souvent *« les recalés du suffrage universel qui ne représentent qu'eux-mêmes »*. D'autres insistent sur le fait que les membres non-élus de la *« démocratie de concertation »* se renouvellent peu, en tout cas moins que les élus *« qui peuvent être renvoyés à chaque élection »*. « Il y a *risque d'institutionnalisation de la société civile, avec notabilisation de certains citoyens encore plus accentuée que la notabilisation des élus* ». De toute façon, « le groupe citoyen de la démocratie représentative ne représente que 4 à 5 % de la population totale » (autant de propos recueillis par Pierre Coulmin).

Dans les instances de concertation les légitimités respectives des élus, des techniciens et des citoyens ne sont certes pas les mêmes. Le système participatif ne peut fonctionner que si les rôles de chacun des trois pôles sont nettement définis et que si chacun reste à sa place. En général, on s'en tient au schéma traditionnel, dit du *« monarque éclairé »* : l' élu politique sincèrement démocrate écoute avec le maximum d'attention tous les points de vue des techniciens et des citoyens, mais c'est lui qui décide seul, car le suffrage universel, direct pour la commune, indirect pour l'intercommunalité, lui en a donné la légitimité, et à lui seul.

Il n'en est pas de même dans le Pays de Colombey et du Sud Toulinois, puisque plusieurs mécanismes ont été mis en place pour associer des non-élus à la décision, et pour traiter les élus, les techniciens et les citoyens sur un mode d'égalité dans les diverses instances. Il est rare que les décideurs locaux aillent jusque là.

Au début, l'Assemblée Générale de Pays était l'instrument majeur du jeu relationnel. C'était l'Assemblée Générale qui constituait le véritable organe délibérant, même si le conseil communautaire devait entériner ses décisions pour satisfaire aux obligations légales. Dans plus de 85% des cas, le conseil se rangeait totalement aux choix de l'Assemblée. Avait-il pour autant démissionné de son rôle de décideur ? On affirme ici que non. *« Le consensus n'est pas une démission des citoyens devant ce que quelques leaders sauraient leur imposer. Il n'est pas non plus le résultat d'une démagogie populiste dans laquelle les élus céderaient toujours »*

devant l'avis majoritaire du peuple. Il résulte du fait que la décision a été longuement préparée, en profondeur et en confiance ».

Aujourd'hui, avec un certain effacement de l'Assemblée Générale, ce sont les groupes de travail qui assurent l'interface, mais ils ne jouent plus le rôle quasiment co-décisionnel qui faisait la force et l'originalité démocratiques du territoire. Il demeure cependant la force des liens concrets, profonds, souvent anciens entre des personnes qui travaillent ensemble, au-delà de leur statut d'élu ou de non-élu. Cécile de Blic, l'une des premières animatrice du Pays, évoque « *le lien social qui se crée par l'habitude de coopérer et par la pédagogie du faire ensemble* ».

Mais le consensus n'est pas fait de faux unanimité et de bons sentiments. Il résulte de méthodes de travail rigoureuses. L'ordre du jour des débats est élaboré par le bureau qui pose les problèmes aux instances participatives avec le maximum de clarté et de rigueur, y compris avec leurs implications financières. Les éléments conflictuels sont travaillés et surmontés dans les commissions de travail. « *C'est là où s'élaborent les voies du consensus* ». Quand la question arrive à la décision finale, elle est déjà très largement débroussaillée et les éventuels clivages ont été dépassés ou, du moins, bien identifiés.

6°) Cécile de Blic a souvent décrit la démocratie locale comme une fusée à trois étages. Au premier niveau, il faut faire vivre « une démocratie entre les élus ». Comment croire à un discours participatif des élus, s'ils ne sont pas d'abord capables d'organiser entre eux la circulation des informations et du pouvoir. Cela suppose que le leader (ou l'équipe des leaders) ait la volonté de partager le pouvoir, dans la collégialité. Cela suppose la lutte impitoyable contre le cumul des mandats et le respect de la parité. Cela suppose des élus de base qui ne se laissent pas dominer par une confiance aveugle dans leurs dirigeants, mais qui revendiquent toute leur place dans les processus de décision. Concrètement, dans le règlement intérieur, dans le mode de fonctionnement réel des assemblées, dans la manière de traiter les minorités, cet esprit démocratique transparait ou non.

Au deuxième niveau, il faut faire vivre « une démocratie avec les corps intermédiaires », organismes socio-professionnels de patrons et de salariés, associations.

Au troisième niveau, il faut animer « une démocratie avec les citoyens ». Les trois démarches sont indissociables.

7°) La « *démocratie participative* » peut être définie comme « un espace public de débats », à condition qu'elle s'exerce sur de bonnes questions et à une bonne échelle, c'est-à-dire à l'échelle de la décision. Plusieurs communes ont appris au cours des ans à animer des débats municipaux, sur des questions municipales. L'intercommunalité s'est enfin développée parce qu'un nombre croissant de questions ne se posent plus à l'échelle communale, mais à une échelle plus vaste. Il est donc indispensable que les débats publics s'organisent à l'échelle intercommunale. Ce phénomène beaucoup plus récent est beaucoup plus difficile à organiser. On assiste souvent au paradoxe d'une démocratie communale plus transparente, mais sur des objets relativement secondaires, et d'une démocratie intercommunale restant très opaque, alors que les objets les plus importants se gèrent à cette échelle.

Des élus de petites communes, délégués communautaires, apprécient beaucoup cet élargissement. Non seulement ils travaillent avec des collègues d'autres communes et élargissent leur champ de réflexion, mais encore ils sortent des petites questions quotidiennes de leur commune qu'il faut bien traiter, mais dont ils ont vite fait le tour. Il faut savoir rendre pour eux l'intercommunalité gratifiante.

8°) L'équipe initiale des personnes qui ont lancé et porté le développement local et animé le processus démocratique risque de s'user, et de toute façon vieillit. Le problème de

passage de relais entre les générations se pose partout dans les plus anciens territoires en développement. En 2001, 40 % des élus municipaux sont des nouveaux qu'il faut faire rentrer dans l'histoire du Pays pour qu'ils la poursuivent, qu'il faut pousser à intégrer « l'esprit des pionniers ». Marie-Louise Haralambon, l'actuelle présidente de la communauté de communes considère que « *la logique de coopération voulue en 1978 est maintenant assez mature pour se libérer du noyau des fondateurs* ». « *Mieux, les choses se sont détendues et les habitudes démocratiques prises sont si ancrées dans les mentalités qu'on peut les considérer comme irréversibles. Au début, les initiateurs étaient presque obligés d'exercer une certaine autorité car il fallait impulser une dynamique dans un territoire qui devait impérativement manifester beaucoup de volonté pour continuer d'exister. Aujourd'hui, on peut prendre le temps de choisir, dans un contexte plus serein, avec des mécanismes démocratiques de prise de décision bien rodés* ».

« *Les pionniers de l'expérience passent peu à peu la main, soit qu'ils se mettent en retrait, soit qu'ils partent vers d'autres horizons* » (Pierre Coulmin). Avec le départ de la première génération, l'histoire primitive et fondatrice s'efface progressivement. Les remplaçants n'ont pas les mêmes motivations. Ils agissent différemment, dans un monde qui a beaucoup changé. Ils sont plus dans une logique d'élus entrepreneurs et gestionnaires que dans celle d'élus militants d'une idéologie du développement local. Comment accompagner l'inévitable mutation de la démocratie de participation intercommunale ? Comment faire du nouveau sans perdre totalement les fruits de l'ancien ?

9°) La démocratie peut aussi s'opérer calmement, car le territoire a su se doter d'un appareil efficace. La présidente et les quatre vice-présidents qui conduisent les commissions thématiques sont dotés chacun d'un agent de développement spécifique. La machine tourne avec efficacité. En aval, les décisions sont mises en œuvre. En amont, on peut débattre avec plus de tranquillité.

10°) Cependant ici, comme dans beaucoup d'autres territoires en marche depuis longtemps, se pose le délicat problème de l'équilibre entre l'animation démocratique et la gestion. « La gestion au quotidien succède à l'imagination créatrice, voire à l'utopie initiale » (Pierre Coulmin). « Le risque permanent d'une structure comme un EPCI, c'est de dériver lentement vers les tâches de gestion et de ne plus consacrer suffisamment de temps aux tâches de développement » (entretien de Michel Dinot avec François Poulle, 8 février 1995). « *La mobilisation de l'équipe sur les projets économiques a en partie occulté l'animation du Pays, au profit de la gestion administrative, technique et financière des dossiers. Si nous continuons ainsi nous risquons de casser l'esprit du Pays* » (Marie-Louise Haralambon, « *Grains de Pays* », août 2002).

Il faut faire tourner de plus en plus d'équipements et de services. La dynamique du développement a mis en place des structures importantes et avait décidé qu'elles seraient gérées sous une forme participative, et par conséquent, associative (maison de retraite, centre d'aide par le travail, base de loisirs, etc...). Ces associations sont lourdes à faire vivre et épuisent de nombreux militants qui, centrés sur le sectoriel, ne sont plus disponibles pour la réflexion globale, qui, englués dans la gestion au quotidien, ne sont plus disponibles pour la réflexion, la prospective et la créativité. « *On a mis au monde de nombreux enfants associatifs, mais, en grandissant, ils sont de plus en plus difficiles à gérer. On a absolument voulu les autonomiser, mais, quand un grave problème se pose à eux, ils se retournent vers nous, comme des adolescents en difficulté* ». De toute façon, on constate qu'il y a toujours plus de monde au moment du lancement d'une nouvelle idée, et sur le travail à court terme que représente sa réalisation, que sur sa gestion à long terme. On donne l'exemple d'une action de lutte contre la toxicomanie des jeunes, à la suite d'une grosse affaire qui avait

beaucoup marqué les esprits et avait provoqué une très forte mobilisation, en contraste avec le très faible nombre de volontaires pour gérer, dans la durée, une structure spécialisée dans ce domaine.

Il faut aussi réaliser les actions contenues dans la Charte et qui constituent un engagement moral vis-à-vis des populations. Il faut rendre productif chaque pôle de compétences, à partir des objectifs qui leur ont été assignés. Il faut animer le fonctionnement d'un réseau relationnel, interne et externe, de plus en plus étendu et complexe. Et, en même temps, il faut « préserver l'indispensable dynamique de créativité ». On ne peut plus miser, comme au début, sur « le mécanisme de la défense et de la survie » pour mobiliser les acteurs. Il faut que la démocratie active investisse le champ de la gestion, comme elle a, jadis, investi le champ de la lutte. C'est plus difficile et ne concerne pas forcément les mêmes personnes. La tentation est grande pour les animateurs du développement de se désinvestir et de passer le relais aux gestionnaires qui agissent sur d'autres registres, plus managériaux que démocratiques. Les responsables de la communauté restent très attentifs pour éviter cette dérive.

Le métier « d'agent de développement » a beaucoup évolué, en particulier à cause du fort essoufflement du bénévolat dont il a fallu, partiellement, combler la carence par des professionnels. Les néo-ruraux sont très peu engagés dans les projets de développement. Les Foyers Ruraux sont aussi en crise de militantisme. Beaucoup de personnes qui s'étaient engagées pensent maintenant que « la communauté de communes tourne toute seule, avec ses permanents, et n'a plus besoin de nous ». Beaucoup d'élus pensent de même, et sont de moins en moins présents au sein du conseil communautaire. « Le temps de la nécessité vitale d'agir ensemble est passé ». Les élus sont devenus, comme les citoyens « des consommateurs et non plus des acteurs de la grande surface de services qu'est devenue la communauté de communes » ».

Georges GONTCHAROFF

LE CONSEIL CITOYEN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LANVOLLON-PLOUHA.

Rappelons que la loi a mis en place des Conseils de développement dans les Pays (loi Voynet) et dans les communautés d'agglomération (loi Chevènement), mais n'a rien prévu dans les communautés de communes. Toutes les instances qui fonctionnent à ce niveau sont donc des constructions volontaires. Le livre en présente de nombreux exemples.

« 1°) HISTORIQUE

Depuis la naissance de la démarche de développement, la volonté politique des initiateurs, impose que les commissions de la communauté de communes fonctionnent de manière ouverte. Cette orientation entraîne une double conséquence. D'une part, les élus communautaires (ou du moins une partie d'entre eux) s'habituent à travailler étroitement avec des citoyens non-élus et mesurent tous les avantages de cette collaboration. D'autre part, des citoyens s'initient aux problèmes posés à la communauté et se prennent de plus en plus au jeu de la participation. Les responsables du Conseil citoyen analysent cette période préparatoire. « L'évolution est en marche et un courant se crée au sein d'un groupe d'élus communautaires pour que les citoyens deviennent une force de proposition de la vie

communautaire par une participation plus large et encore plus active ». Mais, encore aujourd'hui, d'autres élus, de droite comme de gauche, n'ont pas admis l'existence du Conseil citoyen. Pourtant, *« il ne s'agit pas de se substituer aux élus. Encore moins de décider à leur place. Mais plutôt de relayer les préoccupations et les idées des habitants sur les sujets d'intérêt communautaire qui les concernent. Et cela sans esprit partisan, ni arrière-pensée politique »* (Alain Collet, président du Conseil citoyen).

Vers 2002-2003, des citoyens participant aux commissions ouvertes commencent à créer des associations ou des groupes de réflexion plus informels pour *« autonomiser leurs projets »*. Ils s'attachent particulièrement à quelques questions : l'avenir du chantier d'insertion, la maison permanente du patrimoine, la mobilité et le logement des jeunes, le développement durable. Par exemple, *« quarante personnes montrent un vif intérêt pour l'économie sociale et solidaire et prennent conscience de l'importance du territoire, comme aide aux personnes pour maîtriser leur avenir. Elles investissent dans la construction de 11 projets. Elles font aussi ressortir le fait que les bénévoles, bien que très motivés, manquent de méthodologie pour conduire ces projets »*. Simultanément, certains élus de la communauté font la même constatation. Il en découle tout naturellement une demande de formation.

« L'année 2003 est placée sous le signe de la formation-action Vingt-cinq personnes (élus communautaires, élus locaux, membres d'associations, simples citoyens) s'engagent dans une formation, conduite par l'Association pour un Développement Solidaire (ADES) ». L'objectif est essentiellement méthodologique et s'applique à des objets réels : comment mettre en œuvre les 11 projets esquissés dans la phase précédente ?

C'est de la réflexion menée au sein d'un groupe intitulé *« développement local »* que naît l'idée d'**un Conseil citoyen**, *« l'idée de créer un outil s'inspirant « du conseil de développement des Pays », ou des « conseils économiques et sociaux locaux »* (celui de Saint-Brieuc, par exemple), *pour représenter une force de proposition au bénéfice du développement du territoire », pour « mettre en place un laboratoire d'idées, ouvert à toutes les bonnes volontés »*. Vingt-cinq concepteurs sont au travail durant plusieurs réunions pour arrêter les objectifs, l'organisation, la composition de l'instance, et rédiger les statuts. Cent personnes assistent à la réunion de fondation, sous forme associative, le 4 décembre 2003. C'est une première en France (malheureusement non suivie de beaucoup d'autres !). Le président de la communauté de communes a beaucoup soutenu cette création. Il faut souligner le fait que cette instance participative n'est pas offerte aux citoyens par les élus, selon la démarche descendante habituelle, mais que ce sont les citoyens qui l'ont conçue, après une longue maturation, et selon une démarche ascendante. ***« Le but de l'association est de participer au développement du territoire de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha, en favorisant l'expression citoyenne à partir de projets partagés »***

2°) MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CITOYEN.

Le Conseil citoyen est dirigé par un conseil d'administration constitué de 25 membres, formant trois collèges : habitants avec 13 membres, associatifs et socio-professionnels, avec 6 membres, élus politiques, avec 6 membres. Le bureau est composé de huit personnes, issues des trois collèges (les effectifs ont été renforcés depuis la constitution).

Sept groupes de travail sont créés au départ : développement économique, solidarités, jeunesse, environnement, communication, transports, identité du territoire. Les groupes de travail se réunissent mensuellement. De plus, le Conseil citoyen met sur pied des équipes spécifiques, capables d'émettre un avis dans de brefs délais sur un sujet particulier, ou de mener une étude sur un temps bref imparti.

La méthode la plus couramment suivie est la suivante : le Conseil s'autosaisit d'une question ; *« il cherche à en faire le tour »* ; s'il y parvient, il transmet le résultat de ses

réflexions au conseil communautaire ; s'il n'y parvient pas, notamment faute de moyens en expertise, en personnels, en matériels ou en finances, il fait une demande d'assistance au conseil communautaire, qui décide ou non de l'aider à poursuivre. En cas d'accord, un partenariat s'établit entre le Conseil citoyen et le conseil communautaire pour approfondir le sujet et pour passer à la phase de réalisation. On peut citer des travaux qui ont suivi ce cheminement : par exemple une étude sur « *l'attractivité économique du territoire* » qui a débouché sur un Forum pour l'emploi (juin 2007) ; une étude sur le vieillissement de la population qui a conduit à l'organisation de plusieurs réunions avec tous les acteurs concernés et à la définition d'actions conjointes à mener ; des travaux relatifs à l'établissement d'un parc éolien à Tréguidel ; des travaux relatifs au passage de l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ; les propositions qui ont abouti à la création d'un forum des associations ; les échanges sur l'économie de proximité qui a donné l'idée à des producteurs locaux de s'associer. pour faire de la vente directe, au sein de l'association « *Grain de blé* » ; la réalisation de guides sur le tri des déchets et sur les énergies renouvelables, d'un annuaire des services administratifs et sociaux...

Bien entendu, le Conseil citoyen peut aussi travailler à partir d'un saisine du conseil communautaire ou du président. Il émet alors un avis motivé à propos de la question qui lui est posée

Les relations du Conseil citoyen avec la communauté de communes sont régies par une convention. Celle-ci affirme que le Conseil citoyen « *se comporte en association indépendante sur les plans politiques, religieux, philosophiques* ». La communauté accorde une aide financière négociée au Conseil, « *sur la base de projets précis* » ; elle met aussi au service du Conseil des moyens techniques et financiers. Le Conseil citoyen participe aux travaux des commissions thématiques de la communauté de communes. Il s'engage même à y être représenté « *de manière assidue* ». Le président du Conseil citoyen et les membres du bureau sont invités aux réunions du conseil communautaire et reçoivent les dossiers comme les délégués. Le Conseil citoyen invite le président et les vice-présidents de la communauté à ses réunions plénières et à ses assemblées générales.

Le Conseil citoyen doit mener sa propre politique de communication (il a son propre site, dont la logistique est assurée par la communauté), car le grand danger est que les citoyens de base ne le distinguent pas de la communauté de communes. Par exemple, des demandes adressées au Conseil citoyen s'adressent en réalité aux élus, et les gens répondent « *Mais, c'est la même chose* ». D'autres disent que le Conseil citoyen est complètement utilisé (instrumentalisé) par les élus, et le Conseil citoyen doit constamment plaider son indépendance. « *Il faut tout le temps clarifier la place du Conseil citoyen dans la vie locale et dans le paysage politique de la communauté* ». En 2 006, le Conseil citoyen a fait de cette question l'une de ses réflexions majeures.

On peut dire que le Conseil citoyen a formé des élus potentiels ; Les élus en place tentent d'éluder cette démarche. Des tensions difficiles se préparent. Mais la communauté doit continuer de miser sur « *la richesse humaine du territoire* » et assurer « *une contribution croissante des citoyens* ». « ***La communauté doit savoir capter ces richesses, porteuses de son avenir, et les faire fructifier*** » (Thierry Burlot, président de la communauté de communes) ». ».

Georges GONTCHAROFF